

Bilan de la Concertation dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'AUBIGNOSC

La concertation publique relative à l'élaboration du PLU de la commune d'AUBIGNOSC a eu lieu de la date de prescription du PLU jusqu'à son arrêt en conseil municipal.

Elle a pris la forme suivante :

Concertation avec la population

Présentation du diagnostic et du PADD en **réunion publique** le 21 janvier 2010

Présentation du zonage et du règlement en **réunion publique** le 27 juin 2011

Une vingtaine d'administrés ont assisté à chaque présentation ; celles-ci ont été suivies d'un débat au cours duquel chacun a pu s'exprimer. M le Maire accompagné du bureau d'étude et de la commission urbanisme de la commune a répondu à l'ensemble des questions.

Des **articles dans le bulletin municipal** informant la population de l'avancement du dossier de PLU

Une **exposition évolutive** composée de 6 panneaux de concertation affichés dans l'entrée de la mairie pendant toute la durée de l'élaboration du PLU.

Un **registre** disponible en mairie compilant les remarques des administrés.

Concertation avec les élus

La commission urbanisme a activement participé à de nombreuses réunions de travail.

Le PADD a notamment fait l'objet d'un débat en conseil municipal le 20 janvier 2011.

Concertation avec les personnes publiques associées

Deux réunions des Personnes Publiques Associées ont eu lieu et ont fait l'objet d'un compte rendu (présentation du diagnostic et du PADD le 9 décembre 2010 – présentation du zonage et du règlement le 27 juin 2011).

Une réunion de travail a eu lieu le 7 février 2011 concernant la création d'une zone d'activités au niveau de l'échangeur autoroutier, en présence de la chambre d'agriculture, de la DDT et du SDIS.

Les sites susceptibles de recevoir une urbanisation nouvelle dans le cadre du PLU ont par ailleurs été présentés à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites le 28 septembre 2011.

Ci-après les compte-rendus des réunions publiques ainsi qu'un visuel des panneaux de concertation affichés en mairie.